

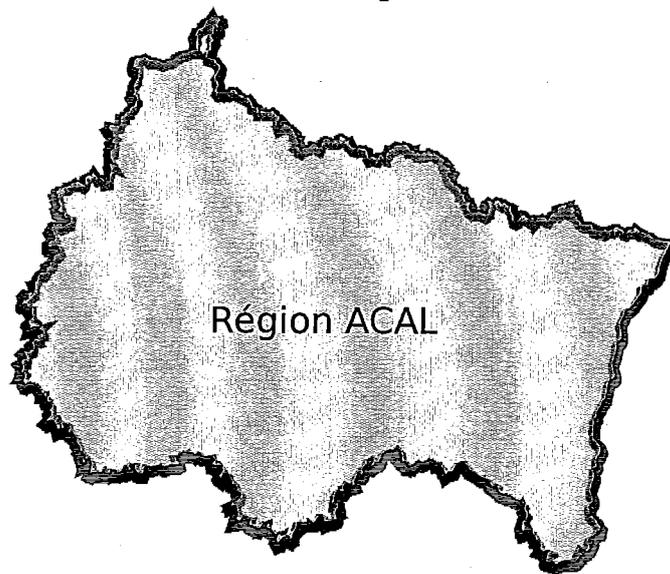


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
ALSACE-CHAMPAGNE-
ARDENNE-LORRAINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro spécial



Date de publication : le 28 avril 2016



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE

Numéro spécial

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Arrêté préfectoral no 2016/158 portant création de la régie de recettes auprès de la DREAL ACAL

Arrêté préfectoral no 2016/159 portant nomination du régisseur de recettes auprès de la DREAL ACAL

Date de publication : le 28 avril 2016



PRÉFET DE LA REGION ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRETE PREFECTORAL N° 2016/ 158

portant modification du périmètre de la régie de recettes instituée auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Champagne-Ardenne, évoluant en régie de recettes instituée auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

**LE PREFET DE LA REGION ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN**

- VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2008-227 du 05 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- VU le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Stéphane FRATACCI, Préfet de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Préfet de la Zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté interministériel du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- VU l'arrêté interministériel du 21 octobre 1993 habilitant les préfets de région à instituer des régies de recettes et des régies d'avance auprès des directions régionales de l'équipement, modifié par l'arrêté du 20 novembre 2001 ;
- VU l'arrêté interministériel du 6 décembre 1993 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avance auprès des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, modifié par l'arrêté du 9 avril 2002 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 16 février 2010 portant création d'une régie de recettes auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace ;
- VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2012 portant création d'une régie de recettes auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine ;

- VU l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2014 portant création d'une régie de recettes auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Champagne-Ardenne ;
- VU l'arrêté préfectoral du 26 juin 2015 portant nomination d'un régisseur de recettes auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Champagne-Ardenne ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2016/03 du 4 janvier 2016 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;
- VU l'avis favorable de l'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Vosges en date du 26 janvier 2016 ;

SUR PROPOSITION de la Directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : La régie de recettes instituée auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Champagne-Ardenne devient, à compter du 1^{er} mai 2016, une régie de recettes auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine pour la perception, sur l'ensemble du territoire régional, des catégories de recettes énumérées à l'article 2 de l'arrêté du 6 décembre 1993 modifié et à l'article 6 de l'arrêté du 21 octobre 1993 modifié susvisés.

ARTICLE 2 : Pour les recettes visées à l'article 6 de l'arrêté interministériel du 21 octobre 1993 modifié susvisé, le montant maximal autorisé de l'encaisse du régisseur est fixé à 7 600€.

ARTICLE 3 : L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Vosges est le comptable assignataire de la régie de recettes auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.

ARTICLE 4 : L'arrêté préfectoral du 16 février 2010 portant création d'une régie de recettes auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace est abrogé. La clôture de la régie de recettes prend effet au 1^{er} mai 2016.

ARTICLE 5 : L'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2012 portant création d'une régie de recettes auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine est abrogé. La clôture de la régie de recettes prend effet au 1^{er} mai 2016.

ARTICLE 6 : Les dissolutions prévues aux articles 4 et 5 du présent arrêté donneront lieu à la clôture des comptes correspondants, à compter du 31 mai 2016 :

DFT NET 10071.67000.00001006526.10 tenu auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques du Haut-Rhin et

DFT NET 10071.57000.06001005299.43 tenu auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Moselle.

ARTICLE 7 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes, la Directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine et le comptable assignataire (DDFIP des Vosges) sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.

Fait à Strasbourg, le **27 AVR. 2016**

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes


Jacques GARAU



PREFET DE LA REGION ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRETE PREFECTORAL N° 2016/ 153

portant nomination d'un régisseur de recettes auprès de la Direction Régionale
de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine
et de son suppléant
et portant cessation des fonctions du régisseur de recettes et de son suppléant nommés auprès
de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
de la Champagne-Ardenne et pour les départements
du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle et des Vosges

**LE PREFET DE LA REGION ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN**

- VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- VU le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Stéphane FRATACCI, Préfet de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Préfet de la Zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté interministériel du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- VU l'arrêté interministériel du 21 octobre 1993 habilitant les préfets de région à instituer des régies de recettes et des régies d'avance auprès des directions régionales de l'équipement, modifié par l'arrêté du 20 novembre 2001 ;
- VU l'arrêté interministériel du 6 décembre 1993 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avance auprès des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, modifié par l'arrêté du 9 avril 2002 ;

- VU l'arrêté préfectoral du 16 février 2010 portant création d'une régie de recettes auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace ;
- VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2012 portant création d'une régie de recettes auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine ;
- VU l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2014 portant création d'une régie de recettes auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Champagne-Ardenne ;
- VU l'arrêté préfectoral du 26 juin 2015 portant nomination de Madame Isabelle MOUCHOT, régisseur de recettes auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Champagne-Ardenne ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2016/03 du 4 janvier 2016 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2016/78 du 2 février 2016 portant nomination de Madame Isabelle MOUCHOT, régisseur de recettes auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine pour les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2016/79 du 2 février 2016 portant nomination de Monsieur Frédéric DESMET, régisseur de recettes suppléant auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, pour les départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2016/158 du 27 avril 2016 portant modification du périmètre de la régie de recettes auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Champagne-Ardenne ;
- VU l'avis favorable de l'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Vosges en date du 26 janvier 2016 ;

SUR PROPOSITION de la Directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : À compter du 1^{er} mai 2016 il est mis fin aux fonctions de régisseur de recettes exercées par Madame Isabelle MOUCHOT auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Champagne Ardenne et d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine pour les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges.

ARTICLE 2 : À compter du 1^{er} mai 2016 il est mis fin aux fonctions de régisseur de recettes suppléant exercées par Monsieur Frédéric DESMET auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine pour les départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne.

ARTICLE 3 : Madame Isabelle MOUCHOT, adjoint administratif principal 2^e classe est nommée régisseur de recettes auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine à compter du 1^{er} mai 2016.

ARTICLE 4 : Monsieur Frédéric DESMET, secrétaire d'administration et de contrôle administratif du Développement Durable est nommé régisseur de recettes suppléant auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine à compter du 1^{er} mai 2016.

ARTICLE 5 : Sont nommés mandataires de proximité les agents figurant dans une liste transmise par lettre recommandée, au 1^{er} mai 2016 par la régisseuse à la DDFIP des Vosges. Toute mise à jour de cette liste fera l'objet d'une transmission à la DDFIP des Vosges dans les 15 jours suivant son actualisation.

ARTICLE 6 : Le régisseur de recettes est assujéti à un cautionnement et perçoit une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé par le barème défini par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

ARTICLE 7 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes, la Directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine et le comptable assignataire (DDFIP des Vosges) sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.

27 AVR. 2016

Fait à Strasbourg, le

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Jacques GARAU